SAINT CYR SUR MER
PORTE DU LITTORAL VAROIS

AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Procédure de mise en concurrence pour une autorisation d'occupation du Domaine Public 2019

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la procédure de mise en concurrence ouverte pour l'occupation d'un emplacement du domaine public pour l'exercice d'une activité économique.

Il s'agit de recenser les propositions et manifestations d'intérêt des candidats avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous. Les candidats doivent répondre au moyen du cadre de réponse proposé à compléter des documents requis, dont le projet de convention signé.

A l'issue de la phase de récolement des propositions , une commission municipale se réunira pour analyser les offres proposées et attribuer l'emplacement aux candidats ayant le mieux répondu à l'offre selon les critères définis dans le conditions générales d'attribution.

Date de mise en ligne de l'avis	11 février 2019
Durée de mise en ligne de l'avis	15 jours
Date limite de remise des propositions	Vendredi 8 mars 2019 à 12h
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public pour permettre une activité de restauration légère ambulante de produits sucrés de type glaces, crêpes, gaufres, bonbons, boissons non alcoolisées, salades de fruits… Il n'est pas souhaité d'activité de cuisson avec friture sur cet emplacement.
Lieu	Sur la Promenade Rose -Parking Plage 2, proximité aire de jeux (cf photos et plans dans Etat descriptif en page 3)

Caractéristiques essentielles	**Superficie** : 2m*5m soit 10 ^{m2} **Matériel** : Matériel de type petite remorque facilement déplaçable et/ou démontable – pas de fixation au sol **L'électricité** (frais d'installation et consommation) est à la charge de l'occupant qui effectuera les démarches nécessaires auprès des fournisseurs. L'usage d'un groupe électrogène est strictement interdit
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention temporaire courant de la date de sa signature au 31 décembre 2022. Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance <u>minimum</u>	2 000 €
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : 1/ le cadre de réponse du candidat à compléter - Descriptif de l'activité envisagé - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Visuels / intégration dans le site de l'activité - Plan d'affaire prévisionnel/ proposition de redevance domaniale *Accompagnés des pièces à joindre* 2/Le projet de Convention signé par le candidat Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivantes : 1. **Qualité esthétique et intégration dans le site** 2. **Valeur technique** 3. **Proposition financière du candidat**

Dépôt des propositions	Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC », contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à : Commune de Saint-Cyr-sur-Mer *Direction des Affaires Juridiques* Place d'Estienne d'Orves 83270 Saint-Cyr-sur-Mer
Services à contacter pour tous renseignements	Commune de Saint-Cyr-sur-Mer *Direction des Affaires Juridiques* Place d'Estienne d'Orves 83270 Saint-Cyr-sur-Mer Tél : 04.94.26.26.22 Mail : f.troubat@saintcyrsurmer.fr *Direction du Domaine Public & du Commerce* Tél : 07.86.35.49.46 Mail : a.lys@saintcyrsurmer.fr

ETAT DESCRIPTIF - EMPLACEMENT LOT 6

Localisation :
Sur la Promenade Rose -Parking Plage 2, proximité aire de jeux
Accès possible pour la mise en place saisonnière par le parking. Les zebras actuels seront aménages en place de parking public dans la continuité des autres places de parking.

Superficie :
10 m²
Pas de stationnement de véhicule possible sur cet emplacement

Type d'activité souhaitée par la Commune :
Restauration légère ambulante de produits sucrés de type glaces, crêpes, gaufres, bonbons, boissons non alcoolisées, salades de fruits,… . Il n'est pas souhaité d'activité de cuisson avec friture sur cet emplacement.

Type d'équipement :
Matériel facilement déplaçable et/ou démontable – pas de fixation au sol.
Le matériel sera installé en début de saison via le parking à côté et sera retiré en fin de saison ou en cas de demande par la Mairie.

Redevance minimum : 2 000 €

Prescription particulières :
L'occupant ne peut pas installer de tables ni de chaises.

Photos aériennes de l'emplacement localisé à titre indicatif

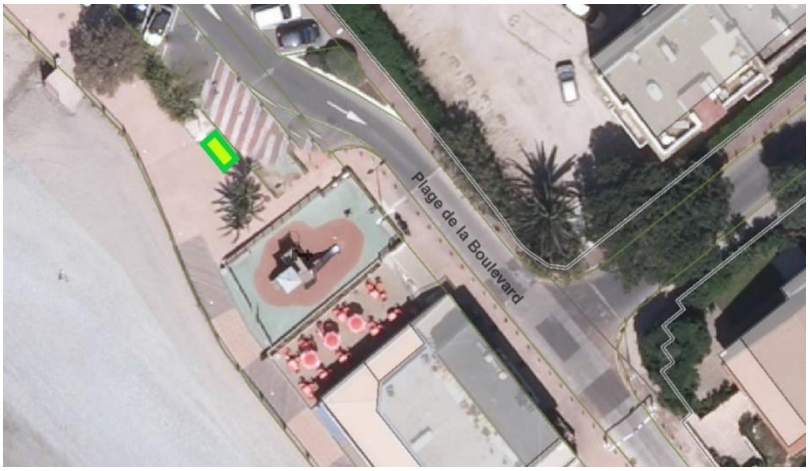

Figure 1Descriptif Emplacement N°6 5 m de longueur et 2 m de profondeur

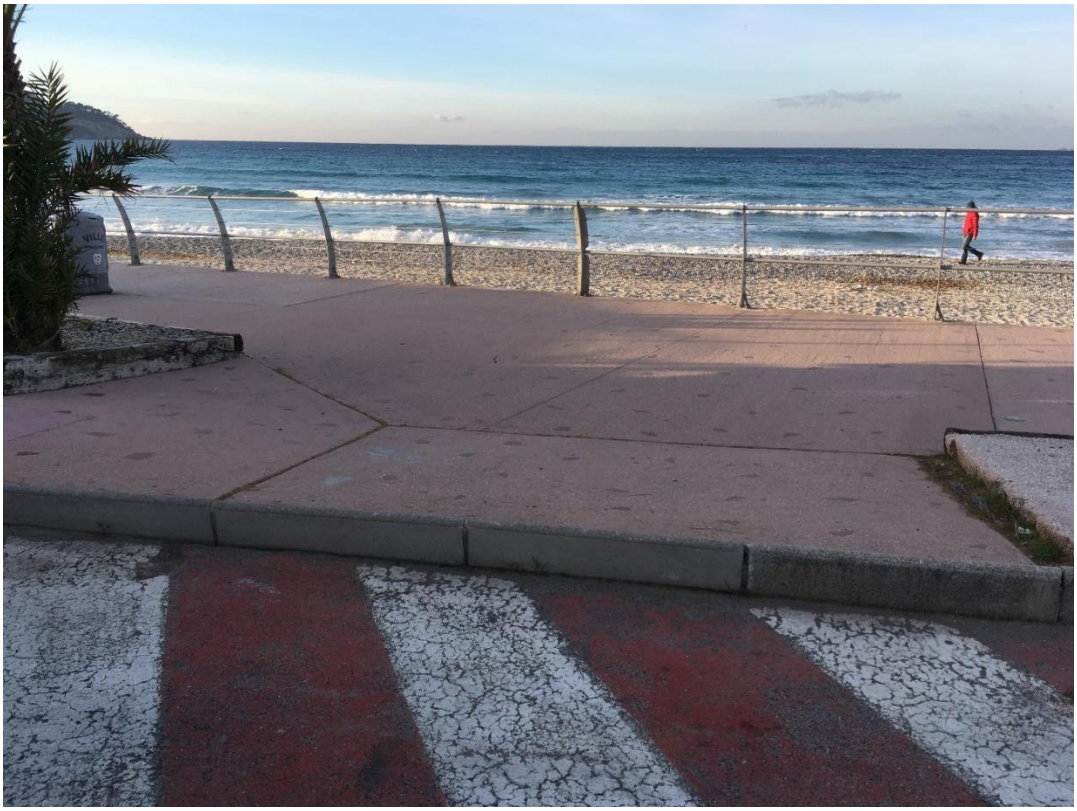

Figures 2 et 3 vues de l'emplacement n°6 qui sera positionné sur la promenade Rose en limite contre la chaussée